

Le lundi **7 mars 2022**, à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 1^{er} mars 2022, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire.

Présents :

Marielle MURET-BAUDOIN, Maire,
Louis HUBERT, Anne CARRÉE, Sébastien COQUELIN, Marie-Claude HELSENS, Emmanuel CASADO,
Christelle HOUIZOT, Gilles DETRAIT, Adjoints
Pierre-Yves TANVET, Thierry JUMEL, Isabelle LEBRETON, Jean-François COLAS, Dominique SÉVIN,
Séverine DROUET, Karine PIQUET, Michel ROZE, Rozenn COROLLER, Dany FRATTINI, Anne ROBLIN,
Céline THEUREAU, Jean-Pierre BATON, Christian VETIER, Marie-Véronique LESAIN, Valérie LOUAZEL,
Stéphanie BOURDAIS-GRELIER, Benoit FOUCHER, Conseillers Municipaux.

Procurations :

Philippe BONNEAU à Louis HUBERT Patricia BOURNAI à Marie-Véronique LESAIN

Absente :

Maud DESCHAMPS

Secrétaire de séance : Anne CARREE

Assiste également à la séance : Erwan MANGARD, directeur général des services

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 31 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents lors de la séance,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 31 janvier 2022.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 7 MARS 2022

AFFAIRES GENERALES

Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal.

FINANCES LOCALES

A1. Amendements au budget primitif 2022 proposés par le groupe d'opposition

1. Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 :

- Budget principal
- Budgets annexes : Assainissement, Centre de tri postal, ZA Sud, ZAC Multisites, Panneaux solaires vestiaires sportifs, la Fromière (le Verger)

Délibérations annexes au Budget principal :

2. Subventions 2022 aux associations
3. Taux d'imposition 2022
4. Demandes de subventions liées aux investissements

Budget principal :

5. Vote du Budget Primitif 2022
6. Ouverture d'Autorisations de Programmes et Crédits de paiement (AP/CP)

Budget annexe Assainissement :

7. Vote du budget primitif 2022
8. Admissions en non-valeur

Autres budgets annexes, vote des budgets primitifs 2022 :

9. Centre de tri postal
10. ZAC Multisites
11. La Fromière (le Verger)
12. Panneaux solaires vestiaires sportifs
13. Provisions pour créances douteuses pour le budget principal Commune et le budget annexe Assainissement
14. Participation de la commune aux charges de l'école privée Saint-Augustin
15. Participation de la commune au titre des fournitures scolaires pour les élèves de l'école privée Saint-Augustin
16. Redevance d'occupation du domaine public pour des emprises de chantier de construction

ASSAINISSEMENT

17. Extension de la station d'épuration : autorisation environnementale

QUESTIONS DIVERSES

2022.03.00 - AFFAIRES GENERALES - Information sur décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal

CONCESSIONS CIMETIERE et COLUMBARIUM				
N° Acte	Concessionnaire	Date	Durée en années	Emplacement
1755	YVET Amand	26/01/2022	30	E-0099
1756	PRIME Marie-Thérèse	31/01/2022	30	G-0021 CC
1757	JAMOIS / HOUEL Monique	01/02/2022	30	B-0094
1758	LECUE Michel	14/02/2022	15	C-0061
RENONCIATION A DROIT DE PREEMPTION SUR PROPRIETE				
N° Acte	VENDEUR PROPRIETE	Date	Cadastre	Surface en m ²
22P0001	Trimintin Michelle - 102, bd Maurice Audrain	27/01/2022	AC 342	429
22P0002	Hocquard Maurice - 2, rue des Tisserands	27/01/2022	AI 30	531
22P0003	ROBERT - MALLET (consorts) - 37b, rue Pierre Marchand	01/02/2022	AC 526	145
22P0004	GUIGOT (consorts) - 1, place Maurice Audrain (Acq. EPFB)	11/02/2022	AC 244	333
(*)	surface totale de la propriété cadastrale - emprise d'immeuble			
MARCHES - ACCORDS CADRES				
TYPE	CONTRACTANT OBJET	Date	Durée en années	Montant HT €
MARCHE	COLAS (Domloup) - Marché à Cdes VRD : Bon n° 2022.17 - pose de bordures en virage lieu-dit "la Chaîne" (3.892,00 €) Bon n° 2022.18 - pose de bordures et coussins berlinois sur VC 14 (8.680,00 €)	16/02/2022		12 572,00
FINANCES				
ACTE	OBJET	Date		Montant HT €
DEVIS	FRANGLAIS (Liffré) : abattage et dessouchage arbres pour projet skate-park	10/01/2022		15 550,00
DEVIS	SEPIA CONSEILS (Paris) : actualisation Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP)	20/01/2022		7 925,00
DEVIS	LES MOUTONS DE L'OUEST (Nantes) : mise en place éco-pâturage sur bassin Ker Julia	04/02/2022		4 065,00
DEVIS	ERS FAYAT (Pacé) - Fibre optique / Eclairage public : fourreaux complémentaires	07/02/2022		4 034,00
DEVIS	ALLIANCE FROID CUISINE : aménagement future cuisine de la salle la Parenthèse	07/02/2022		22 197,28
DEVIS	ODM (Servon-sur-Vilaine) : fabrication & pose main courante place d'Haigerloch, fabrication & pose chasse roue L'intervalle, réparation main courante cimetière	16/02/2022		4 080,92
TARIFS	La Marelle : réduction de 10 % appliquée sur les tarifs de la Marelle en raison de la modification horaire liée à la Covid 19, à compter du 19.01.2022	18/02/2022		-
DEVIS	Association Ille et Développement (St-Aubin d'Aubigné) : entretien des espaces verts 2022 sur secteur Basses Forges / Av. du Général de Gaulle	22/02/2022		12 960,00

GUERRE EN UKRAINE

Intervention de Mme le Maire :

Nous sommes tous touchés par ce que vit le peuple ukrainien. C'est un évènement historique et la commune de Noyal-sur-Vilaine, affiche et affirme son soutien envers ce peuple.

C'est un peuple qui démocratiquement a élu un président, un gouvernement et est aujourd'hui attaqué par la Russie qui ne respecte pas ce choix. Cela nous touche en tant que démocrates, en tant que pays libre au sein de l'union européenne. Cela montre l'importance du vote d'autant que prochainement nous allons voter pour des élections présidentielles. Il est important dans un pays de pouvoir s'exprimer. En France, nous avons cette chance, mais on a tendance à oublier que l'on a la possibilité de nous exprimer librement, la possibilité de manifester. Actuellement, ceux qui manifestent en Russie sont emmenés en prison. Nous avons la liberté d'expression, la liberté de faire le choix de sa religion, le choix de ses idées et de pouvoir interpellier les élus et, comme au sein de notre Conseil, de débattre. Cette liberté est bafouée actuellement par un pays qui se prétend démocratique. Cela doit fortement nous interpeller sur notre rôle d'élu, sur la force et l'importance de la démocratie. On va bientôt voter, « renouveler » notre affirmation de la démocratie en élisant un président. Actuellement, la question des élections ne tourne pas autour d'un programme ou autre... On peut effectivement ne pas être en accord avec ce qui est proposé et les électeurs préfèrent s'abstenir. L'abstention n'est pas une prise de position, ce n'est pas une reconnaissance de la démocratie. Je tiens vraiment à le souligner. Seul le vote nous affirme que nous sommes dans un pays démocratique. N'oubliez pas Mesdames que pour nous le droit de vote n'a que 75 ans, ce n'est rien du tout. Dans ces prochaines semaines, il va y avoir débat. Nous serons plus ou moins intéressés. On peut ne pas avoir envie de voter ou de ne pas être sensibilisé par les programmes proposés. Effectivement on n'adhère pas toujours à 100 %. Il nous reste une solution qui certes n'est pas comptabilisée et reconnue, et c'est peut-être un questionnement que notre démocratie devra se poser dans les années à venir, c'est le vote blanc. Le vote blanc, c'est soit une enveloppe vide, soit un papier blanc dans son enveloppe. C'est une manière, en venant voter, de dire haut et fort que nous voulons la démocratie et que nous voulons la défendre !

Autre point qui me tient très à cœur, surtout cette année pour Noyal-sur-Vilaine avec les 50 ans du jumelage : l'Europe. L'Europe est pour moi quelque chose d'extrêmement important. Nous l'avons vu avec la crise sanitaire ou en 2008 avec la crise des subprimes. Nous le voyons et j'espère que nous le verrons encore dans cette crise qui touche un pays qui n'est pas dans l'union européenne mais de tendance européenne. L'Europe a subi deux guerres fratricides qui ont fait des millions de morts. Tous les ans, le 8 mai et le 11 novembre, nous commémorons ces morts, nous nous rappelons que des gens se sont battus pour notre liberté, pour notre liberté d'expression, pour notre liberté de choix. Nous leur devons le respect et l'Europe nous a permis depuis sa création, d'avoir un pays stabilisé. On n'est pas toujours d'accord avec le fonctionnement européen qui a aussi des choses à repenser ; c'est d'ailleurs en repensant que nous avançons. L'Europe nous a permis de tenir pendant certaines crises. L'Europe, c'est la deuxième puissance mondiale. Quand nous sommes tous ensemble, nous sommes beaucoup plus forts. C'est ça l'histoire de l'Europe : nous nous sommes peut-être entre-déchirés mais nous en avons tiré les conséquences. Aujourd'hui, dans cette crise, il y a pour l'instant l'unanimité au niveau européen. Nous allons fêter les 50 ans de notre jumelage et cela prend une résonance particulière. Ne retournons pas dans ces fratricides, restons unis et réaffirmons haut et fort nos valeurs de démocratie.

La ville de Noyal-sur-Vilaine soutient le peuple ukrainien et plusieurs actions sont en cours. Nous avons pavoisé la commune. Une famille ukrainienne va prochainement arriver à Noyal-sur-Vilaine, nous la soutiendrons.

Intervention de M. HUBERT, président de l'association Noyal Solidarités

Dès le début de la semaine passée, l'association Noyal Solidarités a décidé de mener une action à l'échelle de la commune, voire au-delà, en lien avec la mairie, afin d'organiser une collecte pour les besoins des populations ukrainiennes.

Nous sommes en contact avec une association rennais « tous derrière l'Ukraine » qui nous communique la liste des produits nécessaires. Nous recensons également, les capacités de logement et d'hébergement. Nous faisons appel aux bénévoles pour accompagner ces populations, notamment lorsqu'elles vont se retrouver seules dans la commune. Toute cette semaine, à l'ancien local du PAE, de 10h00 à 13h00 et de 17h00 à 20h00, nous accueillons ces personnes qui nous apportent denrées, vêtements, jeux, couvertures et produits d'hygiène. Une liste est affichée au local de l'ex. PAE. Un camion a déjà été rempli sur la journée et l'affluence est très importante. Vendredi et samedi, nous ferons une opération au Leclerc de Noyal pour compléter les besoins des familles.

Ce matin, nous avons été prévenus qu'une famille arrivait sur Noyal et il y aura tout probablement une autre famille à arriver en fin de semaine.

Plusieurs millions de personnes sont en déplacement. Il est certain que nous allons en recevoir et c'est à nous de les accueillir et d'organiser au mieux leur venue chez nous.

Par la suite, suivant le temps d'accueil, nous pourrions être amenés à leur trouver du travail, mais ce n'est pas la première urgence. Une dizaine de bénévoles a assuré la permanence de ce lundi et de nouvelles collectes sont prévues mercredi, vendredi et samedi. Nous aurons certainement encore besoin d'aide pour accueillir toutes ces victimes dans les prochaines semaines.

Mme LE MAIRE précise que l'ancien local du PAE est juste à côté des salles des Lavandières. Toutes les informations sont sur la page Facebook et l'application de la commune. Elle invite les élus à diriger les personnes voulant apporter leur aide vers l'association Noyal Solidarités. Ce conflit risque de durer quelque peu et toutes les bonnes volontés sont les bienvenues. La commune et l'association vont tout mettre en œuvre pour accueillir au mieux ces personnes.

Intervention de M. FOUCHER :

Le groupe Changez Noyal est également et totalement solidaire avec le peuple ukrainien. On ne peut que se féliciter qu'une action soit menée pour aider les familles qui pourraient arriver sur notre commune et apporter une aide matérielle. Une aide financière sera aussi nécessaire pour acheter du matériel comme des groupes électrogènes peu accessibles aux particuliers.

Je m'associe à votre propos concernant l'Europe. Je crois que cette guerre montre aujourd'hui qu'on a besoin d'une Europe forte, qu'on a besoin d'une Europe de la défense pour remplacer l'OTAN qui on le voit, est un prétexte aujourd'hui pour entrer en guerre. Evidemment, on a besoin de cette Europe, plutôt que du repli sur soi-même comme peuvent le défendre certains candidats à l'élection présidentielle.

Il ne faut pas oublier aussi tous ces autres pays qui sont en guerre et pour lesquels il y a des réfugiés. On a malheureusement un peu tendance à trier qui on veut accueillir ou pas. Cet accueil devrait être inconditionnel pour ces pays en guerre ou ceux qui rejettent certaines populations au sein même de leur territoire. Je pense aussi qu'il ne faut pas les oublier.

FINANCES LOCALES - BUDGETS

Annexes A1 à A7

Mme LE MAIRE, avant la présentation des différents points du budget, revient sur certains éléments et rappelle le contexte financier.

Comme exprimé au DOB, le contexte reste très contraint et nécessite beaucoup de vigilance. C'est d'autant plus nécessaire, que selon une information reçue vendredi en soirée, la DGF estimée à environ 116.000 € va encore baisser de 35.000 €, soit environ 90.000 €. Mme le Maire rappelle que la DGF est la Dotation Globale de Fonctionnement que l'Etat donne aux communes pour assurer les missions à sa charge. Le désengagement de l'Etat va obliger la commune à recomposer et repenser son budget dans les années à venir malgré la vigilance actuelle.

Les finances sont certes maîtrisées et vont permettre de poursuivre les projets. Certains équipements vieillissent, de nouveaux besoins font jour et il faut pouvoir y répondre.

En 2022, les services vont continuer à saisir toutes les opportunités pour mobiliser les financements.

C'était le cas avec le plan de relance. Le pacte financier et le projet de territoire du PCC ont été déterminés, ce qui permet de savoir sur quel champ d'action la communauté de communes peut accompagner la commune et à l'inverse, comment la commune peut accompagner la communauté de communes. La commune est également Petite Ville de Demain, opportunité qu'elle a saisie et lui permet d'avoir l'attention de l'Etat sur les demandes de soutiens à venir concernant les projets de développement. Mme le Maire informe les élus de la rencontre qui a eu lieu en fin de semaine avec les services de l'Etat, du Département et architectes conseils. Elle a pu, présenter la commune lors d'une promenade « diagnostic » des Petites Villes de Demain, en allant sur les sites clés correspondant au potentiel développement de la commune et entrant dans les critères du dispositif. Il était important de leur expliquer la vision de la municipalité et le travail réalisé sur la commune.

L'année 2022 est la concrétisation des projets débutés en 2021 par des études. Pour autant, Mme LE MAIRE indique que d'autres études sont prévues en 2022, dont Nominoë. Il s'agit de projets conséquents et importants pour la commune. Ces points ont été évoqués au DOB ; il s'agit aujourd'hui d'apporter les précisions dans les chiffrages.

Mme LE MAIRE fait part aux élus de la proposition d'amendement transmis par M. FOUCHER pour le groupe Changez Noyal. Le document adressé aux élus a été mis sur table. Cette proposition sera présentée après le budget et le Conseil Municipal sera appelé à prendre les décisions sur les différents points après les échanges.

PREAMBULE

Considérant que la présentation d'un budget primitif suppose de reporter les résultats antérieurs, la vérification par la Perception des exercices 2021 a été sollicitée de façon anticipée.

Au moment de l'envoi des notes de synthèse, nous sommes encore dans l'attente de la réception des comptes de gestion définitifs par la Perception.

Il vous est donc proposé une délibération de reprise anticipée des résultats 2021 pour chaque budget, cette reprise étant nécessaire pour le vote de l'ensemble des budgets primitifs 2022. Le vote du budget 2022 de la Zac du Prieuré est reporté en avril en raison d'écritures de stocks en cours de validation avec la Perception.

Le vote des comptes administratifs, de gestion et des affectations de résultats définitifs 2021 sera proposé lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Pendant la présentation budgétaire

*Mme LE MAIRE (**évolution BP 2021-2022**), comme expliqué au DOB, rappelle les recherches d'économies faites en fonctionnement malgré le contexte économique fragile. Dans cet objectif, il a été demandé aux services de regarder les économies possibles en réduisant les dépenses de 1 %. Sur 2022, les bâtiments sont à nouveau en fonctionnement complet, soit un niveau de charges maximal par rapport à 2020 (arrêt total) et 2021 (ouverture périodique). De nouvelles dépenses sont aussi à financer avec, entre autres, un véhicule électrique, une externalisation de la tonte du stade et du balayage de la voirie.*

En section d'investissement, comme évoqué au DOB, Mme le Maire redit les gros projets en cours : la rue Francis Monnoyeur avec l'aménagement de la voie verte, les travaux sur les rues de la Planche Grégoire et Monnoyeur pour l'assainissement, la finalisation de la place et du carrefour Alexis Geffrault en face de la Parenthèse. Il faut noter aussi la création du skate-park, projet très attendu par les jeunes.

*Mme LE MAIRE (**équilibre budgétaire 2022**) précise que l'épargne de 2022 est pour l'instant estimée à 679 k€ contre 1M€ en 2021. Le remboursement du capital de la dette est de 878 k€ (990 k€ en 2021). La diminution du remboursement du capital apporte du souffle pour l'investissement. Le recours à l'emprunt envisagé va réaugmenter de facto ce capital de la dette. Ces chiffres sont liés et ont beaucoup d'importance.*

M. HUBERT pour illustrer les propos de Mme le Maire, prend l'exemple d'un emprunt d'équilibre de 2M€ (2.351 k€ inscrit au budget) sur 15 ans à un taux de 2% (normalement c'est moins, mais dans le contexte actuel, on peut se dire que les taux vont augmenter). Par rapport à la dette, cela correspond à un remboursement de 155.000 € par an. Ce montant vient donc en déduction de la capacité d'autofinancement. Ainsi, M. HUBERT montre que s'il est nécessaire d'emprunter pour mener à bien les projets, il faut bien être conscient que cela fragilise la capacité d'autofinancement et la capacité à rembourser la dette.

Mme LE MAIRE (**subventions aux associations**) fait part du retour de certaines associations à mobiliser les bénévoles, phénomène qui s'accroît au fil des années. Elles ont aussi du mal à trouver des personnes qui prennent des responsabilités dans les bureaux. Souvent les postes de présidents deviennent des postes de coprésidents et ceux de trésoriers sont difficilement pourvus.

Mme LE MAIRE (**évolution des dépenses réelles d'investissement**) expose qu'il est normal, suivant les périodes, d'avoir un appel plus fort certaines années sur les investissements, notamment les opérations. On peut ainsi constater une période plus creuse sur la phase d'études et une plus forte sur la phase d'exécution.

Après la présentation budgétaire,

M. FOUCHER expose les amendements budgétaires proposés par son groupe en ce qui concerne l'adoption du budget principal de la Commune pour 2022 et pour lesquels il sollicite un vote séparé. Cette proposition d'amendement a été adressée à l'ensemble des élus avant la séance et mis sur table.

N° 2022.03.01.A1 - FINANCES LOCALES - BUDGETS : Amendements au budget principal de la Commune pour 2022

Amendement n° 1

Inscription de 175.000 € de plus au chapitre 21 (Immobilisation corporelles) pour l'achat d'une balayeuse.

Motivation : l'externalisation du service de balayage représente une somme conséquente au budget de fonctionnement. Cet investissement va permettre de ne pas recourir à cette externalisation et donc diminuer nos frais de fonctionnement.

M. FOUCHER, sur question de Mme LE MAIRE quant au prix d'achat proposé pour la balayeuse confirme le chiffre indiqué de 75.000 € qui aurait été annoncé en commission Finances sur un achat mutualisé entre deux communes, principe déjà mise en place sur le précédent équipement.

Mme LE MAIRE indique que l'étude suivie par M. CASADO a porté sur le choix d'une gestion en régie ou externe. Contact pris auprès des communes environnantes, il s'est avéré que seules les communes de Janzé et Noyal-sur-Vilaine avaient une balayeuse en propre. Quant au coût d'achat pour ce type de matériel, le budget est de 175 voire 180.000 € sans les options.

M. CASADO confirme que le coût approche les 200.000 € avec les options, sachant que ces balayuses ont une durée de vie assez courte. C'est un matériel qui prend vite de l'usure et au-delà de 5 ans il est déjà très usé et commence à coûter cher en frais de réparation.

Mme LE MAIRE, pour information, indique que la précédente balayeuse avait été achetée en 2011 et coûtait déjà 100.000 € et la commune a dû supporter des frais assez importants sur ce matériel avant 5 ans. Plusieurs solutions alternatives ont été discutées avec les services techniques par rapport au matériel mais aussi à l'organisation et à la mobilisation d'un agent en équivalent temps plein. La location d'une machine sans chauffeur a également été étudiée ainsi que l'externalisation via une entreprise. Des tests ont aussi été effectués dans le cadre de cette étude. Globalement, le fait d'externaliser libère un agent en faveur des espaces verts qui demandent plus d'entretien avec le zéro phyto. Mme LE MAIRE précise par ailleurs, que cette réflexion très large a permis également de faire le choix de l'éco-pâturage pour l'entretien de l'espace du bassin tampon de Ker Julia. Un accord a été passé avec un nouveau prestataire, les Moutons de l'Ouest.

Sur le projet de balayeuse, Mme LE MAIRE confirme effectivement qu'avec un budget de 75.000 € la Commune aurait sans doute pu opter pour une gestion en régie. Le budget plus conséquent de 180.000 € est réservé à des villes comme Rennes qui ont plus de moyens. Les communes de Châteaugiron et Acigné, à l'échelle de Noyal-sur-Vilaine, font appel à des prestataires extérieurs.

M. FOUCHER, tenant compte de ces éléments, propose de maintenir la proposition d'amendement en apportant la correction nécessaire au prix d'acquisition à 175.000 €. Il s'étonne cependant du budget de 180.000 €, ce montant n'ayant pas été évoqué en commission.

Mme LE MAIRE indique que des options ont été retenues (bras supplémentaire). Elle précise en outre que cet équipement n'a jamais été mutualisé. Seul un désherbeur thermique a fait l'objet d'une mutualisation avec la ville de Domloup. Ce matériel également très fragile et donc cher en entretien, n'existe plus. A cette époque, les collectivités avaient pu bénéficier de subventions et l'amortissement partagé n'a pas eu trop d'incidence sur le budget. Mme LE MAIRE, concernant la mutualisation, expose que la gestion de planning peut être fastidieuse au moindre aléa météorologique bloquant l'utilisation du matériel.

M. FOUCHER aurait souhaité une étude plus poussée sur la mutualisation avec des communes à proximité comme Brécé ou Acigné.

Mme LE MAIRE informe de la réflexion menée par la Communauté de Communes, dans le cadre du groupement de commandes relatif à la voirie et au balayage tout en restant sur une gestion externe, choix fait par toutes les communes du territoire. Cela permettrait effectivement d'avoir des tarifs plus intéressants.

M. FOUCHER, s'il approuve cette réflexion, estime cependant préférable de travailler en régie dès que cela est possible.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 1 abstention (M. SÉVIN) et 21 voix contre du groupe majoritaire,

- REJETTE la proposition d'amendement n° 1 telle que présentée ci-dessus.

Amendement n°2

Inscription de 175.000 € de plus au chapitre 16 (emprunt d'équilibre) pour permettre l'achat d'une balayeuse proposé sur le précédent amendement.

Motivation : financer l'achat de la balayeuse.

=> Le chapitre 16 est porté à 2.436.023 € au lieu de 2.361.023 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 1 abstention (M. SÉVIN) et 21 voix contre du groupe majoritaire,

- REJETTE la proposition d'amendement n° 2 telle que présentée ci-dessus.

Amendement n° 3

Retrait d'une inscription de 50.000 € au chapitre 611 (contrat de prestations de service)

Motivation : l'économie réalisée va nous permettre de financer l'exonération de la taxe foncière pour les ménages réalisant des travaux d'économies d'énergies sur leur logement et d'augmenter le financement pour les denrées alimentaire de la cantine scolaire.

=> Le chapitre 611 est porté ainsi à 31.050 € au lieu de 81.050 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 1 abstention (M. SÉVIN) et 21 voix contre du groupe majoritaire,

- REJETTE la proposition d'amendement n° 3 telle que présentée ci-dessus.

Amendement n° 4

Inscription de 7.000 € au chapitre 615 (Entretien et réparations de voirie)

Motivation : cette inscription nous permet de financer le balayage de la voirie.

=> Le chapitre 615 est porté à 59.500 € au lieu de 66.500 € (*correction : 73.500 € au lieu de 66.500 €*)

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 1 abstention (M. SÉVIN) et 21 voix contre du groupe majoritaire,

- REJETTE la proposition d'amendement n° 4 telle que présentée ci-dessus.

Amendement n° 5

Inscription de 12.000 € au chapitre 73

Motivation : encourager la rénovation thermique des logements des particuliers par l'exonération de la part communale de la taxe foncière pour 3 ans. Nous estimons qu'un nombre de 10 foyers par an pourrait bénéficier de cette exonération.

M. FOUCHER précise que cette proposition porte sur un dispositif de l'Etat.

Mme LE MAIRE indique cependant que le logement doit avoir été achevé avant le 1^{er} janvier 1989 et que le propriétaire ait effectué des équipements en vue de réaliser des économies d'énergie. Il ne s'agit en outre que d'une exonération temporaire de 3 ans. Mme LE MAIRE rappelle à ce titre que la Communauté de Communes dispose d'un Point Info Rénovation délivrant des conseils aux habitants pour les aider à entreprendre des travaux. Plusieurs aides financières sont proposées et semblent plus attractives pour les habitants que le dispositif présenté : Ma Prime Renov - MPR (aide de l'Etat), Certificat d'Economie d'Energie - CEE (aide des obligés), TVA à 5,5 %, éco-prêt à taux 0 (sous conditions de revenus). Il est à préciser que ces aides ne sont pas valorisables sur tous les travaux. Les personnes désireuses d'entreprendre ce type de travaux doivent être dirigées vers ce point d'information qui étudiera leur dossier et les accompagnera dans leur démarche. Mme le Maire rappelle sur ce thème, la balade thermique organisée sur la commune avec certains habitants intéressés par ce projet.

M. FOUCHER indique qu'il ne sollicite pas de substituer l'aide qu'il propose à celles mises en avant par Mme LE MAIRE dans le cadre du Point Info Rénovation. Cette aide viendrait en complément et permettrait à la commune de communiquer auprès des habitants en les incitant à la rénovation thermique de leur logement, les actions de communication en faveur de la rénovation thermique étant insuffisantes. Il ne remet pas en cause le travail du PCC sur ce point, les aides étant variées et les dossiers compliqués à mettre en œuvre malgré la simplification apportée avec Ma Prime Renov. Sa proposition allait dans le sens d'un geste supplémentaire de la commune favorisant l'intérêt des particuliers pour réaliser des travaux de rénovation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 2 abstentions (Mme LEBRETON, M. DETRAIT) et 20 voix contre du groupe majoritaire,

- REJETTE la proposition d'amendement n° 5 telle que présentée ci-dessus.

Amendement n° 6

Inscription de 31 000 € au chapitre 60623 (Alimentation)

Motivation : le coût des denrée alimentaires est aujourd'hui faible comparé à la moyenne nationale des communes de notre strate (étude de l'AMF). L'inscription de 31.000 € supplémentaires devrait nous permettre l'achat de davantage de produits BIO, de qualité et locaux.
=> Le chapitre 60623 est porté à 200.000 € au lieu de 169.000 €.

M. FOUCHER précise que cet amendement propose d'augmenter un peu le budget alloué à l'achat de denrées alimentaires. Comme discuté en séance du Conseil Municipal en octobre, le coût alimentaire de 1,80 € était inférieur à la moyenne des communes de la strate autour de 2,20 €. Augmenter ce budget permettrait d'améliorer la qualité et d'intégrer plus de bio et de local.

Mme LE MAIRE rappelle l'étude de l'AMF de 2020 dans le cadre de la loi EGALIM, évoquée par M. FOUCHER en octobre. Cette étude faisait effectivement mention d'un coût alimentaire moyen de 2,20 € pour les communes de 2.000 à 10.000 habitants, mais indiquait également qu'elle se situait dans un contexte de crise sanitaire pouvant impacter les calculs de coûts moyens. La loi Egalim est suivie et cette question a été portée par l'observatoire national de la restauration collective bio et durable qui, depuis 2017, produit tous les ans un rapport très étayé. Mme le Maire indique que le dernier rapport, reçu récemment par les services, est basé sur 461 collectivités pour 7.000 cantines et 120.000 convives. Celui-ci met en lien la part du bio dans les achats et le coût moyen des denrées alimentaires. Les collectivités concernées sont assez avancées dans la notion de bio.

Elles ont des achats compris entre 20 et 40 % de bio (pour Noyal-sur-Vilaine, ce taux est actuellement à 28 %). Le coût moyen de denrées alimentaires issu de ce rapport est de 2,02 €. En conclusion, et Mme LE MAIRE estime cette donnée intéressante, il est indiqué qu'il n'existe pas de corrélation significative entre la part de bio en valeur d'achat et le coût denrées par repas. Ainsi pour les collectivités qui ont un coût denrées entre 1,80 et 2,00 € par repas, la part de bio va varier entre 7 et 100 %. Si la commune a budgétisé moins, c'est en raison des effectifs en baisse. Ce budget de 169.000 € inscrit, dont 163.900 € pour la restauration du midi et les goûters au périscolaire, reste supérieur au réalisé de l'exercice de 2021 arrêté à 137.634 €. Cela fait une augmentation de 26.000 € qui va servir à continuer le travail engagé sur le bio et le local pour répondre aux obligations de la loi Egalim. A titre informatif, Mme LE MAIRE indique qu'il est envisagé un coût alimentaire à 1,91 € dans la prospective 2022. Mme LE MAIRE précise que ce coût est assez variable entre les communes, d'où la difficulté des études. Certaines sont en régie, d'autres en DSP ou en groupements de commandes. Mme LE MAIRE estime que la commune n'a pas à rougir dans ce domaine au regard du pourcentage de bio, d'une alimentation de qualité qui satisfait les parents et les enfants, pour un coût raisonnable.

M. FOUCHER insiste sur le fait que la commune fonctionne actuellement sur un groupement de commande dont l'attribution est liée pour 50 % au critère de prix et ne permet pas d'avoir plus de liberté sur l'achat des produits bio et le local. S'il y a bien une part « Manger bio 35 » dans ce marché, cela reste assez faible, aux alentours de 5 %.

Mme le MAIRE estime que la qualité des repas ne s'est pas dégradée depuis la mise en place de ce groupement qui, au contraire, a permis de fortement augmenter la part de bio et de produits locaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 6 voix pour et 22 voix contre du groupe majoritaire,

- REJETTE la proposition d'amendement n° 6 telle que présentée ci-dessus.

N° 2022.03.01 - FINANCES LOCALES - BUDGETS : Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021

Présentation : Louis HUBERT

Il est prévu la possibilité de reprendre les résultats de l'exercice N-1 dès le vote du budget primitif. La reprise anticipée des résultats se fonde sur une estimation des résultats avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif (qui peuvent être votés dans un second temps avant le 30 juin de chaque exercice).

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

L'ensemble de ces montants est inscrit dans le budget primitif, en même temps que le détail des restes à réaliser. La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte administratif 2021.

Considérant :

- l'article L2311-5 du Code général des Collectivités territoriales, qui permet de reporter au budget de manière anticipée les résultats de l'exercice antérieur,

- l'instruction comptable M14,

- les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2021	5.892.425,93	6.963.447,03
	Résultats 2020 à reporter	0	0
	Résultat à affecter		1.071.021,10
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	2.284.836,12	2.646.623,97
	Résultats 2020 à reporter	1.026.732,13	
	Solde global d'exécution	- 664.944,28	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	0	0
	Investissement	801.891,62	355.457,91
Résultats cumulés 2021		10.005.885,80	9.965.528,91
Reprise anticipée 2022	Prévision d'affectation en section d'investissement (1068)		1.071.021,10

M. FOUCHER, pour explication de vote, indique que le groupe Changez Noyal votera contre cette délibération résultant de l'exécution du budget 2021 pour lequel il avait voté contre.

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **ADOpte** pour le budget 2022 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2021	180.245,62	320.241,21
	Résultats 2020 à reporter	0	0
	Résultat à affecter		139.995,59
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	167.656,73	283.152,35
	Résultats 2020 à reporter	173.608,40	
	Solde global d'exécution	- 58.112,78	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	0	0
	Investissement	349.646,14	0
Résultats cumulés 2021		871.156,89	603.393,54
Reprise anticipée 2022	Prévision d'affectation en section d'investissement (1068)		139.995,59

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **ADOpte** pour le budget 2022 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI POSTAL		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2021	68.638,42	66.196,53
	Résultats 2020 à reporter		5.274,45
	Résultat à affecter		2.832,56
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	0,00	11.199,42
	Résultats 2020 à reporter		5.871,63
	Solde global d'exécution		17.071,05
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement		
	Investissement		
Résultats cumulés 2021		68.638,42	88.542,03

Considérant que les affectations seront également inscrites au budget primitif,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **ADOpte** pour le budget 2022 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET ANNEXE ZA SUD		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2021	65.266,16	17.860,53
	Résultats 2020 à reporter	0	47.405,63
	Résultat à affecter		0
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	0,00	0,00
	Résultats 2020 à reporter	0,00	
	Solde global d'exécution	0	

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **ADOpte** pour le budget 2022 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET ANNEXE ZAC MULTISITES		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2021	123.108,40	123.109,95
	Résultats 2020 à reporter	0	1.723.605,80
	Résultat à affecter		1,55
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	123.108,40	107.773,73
	Résultats 2020 à reporter	107.773,73	
	Solde global d'exécution	- 123.108,40	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	0	0
	Investissement	0	0
Résultats cumulés 2021		353.990,53	230.883,68

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **ADOpte** pour le budget 2022 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET ANNEXE PANNEAUX SOLAIRES VESTIAIRES SPORTIFS		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2021	40,33	0,00
	Résultats 2020 à reporter	0	0
	Résultat à affecter	-40,33	
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	16.495,00	0,00
	Résultats 2020 à reporter		19.830,65
	Solde global d'exécution		3.335,65
Résultats cumulés 2021		16.535,33	19.830,65

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **ADOpte** pour le budget 2022 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

BUDGET ANNEXE LA FROMIERE (Le Verger)		DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	Résultat de l'exercice 2021	2.500,00	2.500,00
	Résultats 2020 à reporter	0	0
	Résultat à affecter		0,00
Section d'investissement	Résultat de l'exercice 2021	2.500,00	0
	Résultats 2020 à reporter		
	Solde global d'exécution	- 2.500,00	
Restes à réaliser au 31 décembre 2021	Fonctionnement	0,00	0,00
	Investissement	0,00	0,00
Résultats cumulés 2021		5.000,00	2.500,00

M. FOUCHER s'interrogeant sur l'évolution de ce projet de lotissement, M. COQUELIN précise que le travail en cours concerne la phase d'études. L'Atelier du Canal, équipe pluridisciplinaire retenue sur ce dossier, va démarrer la phase des esquisses qui seront sans doute présentées en commission au cours du premier semestre.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **ADOpte** pour le budget 2022 la reprise anticipée des résultats comme indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent.

N° 2022.03.02 à 04 - Délibérations annexes

Présentation : Louis HUBERT

Préalablement au vote du budget, les questions suivantes doivent faire l'objet de délibérations annexes spécifiques :

- Subventions aux associations
- Taux d'imposition
- Demandes de subventions liées aux programmes d'investissement

N° 2022.03.02 - Subventions 2022 aux associations

Il vous est proposé de prendre une délibération fixant le montant global des subventions portées à l'article 65748, à la somme de 92.600,00 € et procédant à leur répartition suivant la proposition examinée par la commission municipale du 25 janvier 2022 et telle que présentée dans les documents annexes ci-joints.

Il est à noter que les subventions inscrites spécifiquement pour des manifestations ne seront versées que si celles-ci sont programmées.

M. FOUCHER précise que son groupe votera favorablement pour l'attribution des subventions aux associations, celles-ci ayant besoin qu'on leur donne des moyens. Il souhaiterait en ce sens moins de rigidité sur les attributions même s'il est important de se baser sur des critères précis. Il faut pouvoir, sous couvert des commissions ad hoc, autoriser des subventions à titre exceptionnel aux associations qui proposent des manifestations sur la commune.

Mme LE MAIRE rappelle que le précédent groupe d'opposition reprochait un manque de visibilité dans les attributions et les critères d'attributions aux associations. Ces critères ont justement été bien définis pour que chaque association soit pratiquement en capacité elle-même de faire son calcul. Quand la demande est faite à titre exceptionnel, et cela s'est déjà produit, la commission concernée est sollicitée. Pour les associations participant à l'animation de la commune, certains critères permettent de le prendre en compte dans le calcul.

M. HUBERT fait part sur ce point du cas d'une association qui ne répondait plus aux règles d'attribution pour l'organisation de manifestations, car plus domiciliée dans la commune. Un sursis d'un an a été accordé aux dirigeants pour régulariser la situation. M. HUBERT indique que le principe général est de s'adapter aux situations. Si une règle est définie, elle sera à nouveau appliquée à situation identique.

Mme HOUIZOT rappelle également qu'une aide exceptionnelle a été accordée récemment par le Conseil Municipal au jeune sabriste Romain FRABOULET.

La commission Finances réunie sur ce sujet a émis un avis favorable sur l'attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants (Mme HELSENS, le Diapason et Amis de Georges Chauvin – Mme LESAIN, Noyal Yoga – Mme ROBLIN, les Maisons fleuries - M. HUBERT, Noyal Solidarités et école Saint-Augustin - M. FOUCHER, le Sel et les Paniers d'Eden – M. VETIER, les Amis de la santé, dirigeants, ne prennent pas part au vote pour les associations les concernant),

- APPROUVE les subventions attribuées au titre de l'exercice 2022.

N° 2022.03.03 - Taux d'imposition 2022

Pour rappel, en 2020, 80% des ménages se sont vu exonérer du paiement de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La réforme s'est poursuivie en 2021 pour les 20% des ménages qui restent assujettis à cet impôt. Ils ont bénéficié d'un dégrèvement de 30% en 2021, puis bénéficieront d'un dégrèvement de 65% en 2022. Ainsi, en 2023, cette taxe sera totalement supprimée sur les résidences principales.

Le produit de la TH sur les résidences principales est affecté à l'Etat.

Les ressources perdues par les collectivités sont désormais compensées par des transferts de taxe locale : Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) départementale pour les communes. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le taux de foncier bâti de la commune de Noyal-sur-Vilaine est donc égal à la somme du taux communal et du taux du Département de 2020.

Un coefficient correcteur s'applique sur le produit de TFPB pour permettre une compensation à l'euro près de la perte de la taxe d'habitation. En effet, le produit TFPB issu du département peut excéder ou ne pas être suffisant pour couvrir la TH perdue. Ce coefficient s'applique à la hausse ou à la baisse en permettant d'ajuster la ressource par un effet « versement /contribution ».

Rappel du niveau de taux d'imposition communaux votés en 2021 :

	Taux 2021
Taxe d'habitation	14,95 % gelé par l'Etat
Foncier bâti	36,88 % (taux communal 2020 maintenu à 16,98 % + taux de TFPB du département d'Ille et Vilaine de 19,90%)
Foncier non bâti	36,62 %

Un autofinancement fragilisé

Pour la seconde année, la France et la collectivité ont été affectées par la crise sanitaire : pour mémoire la perte des recettes tarifaires des services périscolaires et extrascolaires et culturelles est estimé à env. 50k€ par rapport à la prévision budgétaire qui avait déjà minimisé les montants.

Malgré un effort constamment maintenu de maîtrise des dépenses, il est à observer de nouveau « l'effet ciseau » sur la section de fonctionnement (augmentation plus vite des dépenses par rapport aux recettes, diminution continue de la DGF et de la perte du levier fiscal que constituait la taxe d'habitation désormais supprimée). Ce phénomène continuera à progresser si la collectivité n'active pas de nouveaux leviers pour engendrer de nouvelles recettes.

Il a été analysé et validé en commissions finances (22 et 24 février) une activation du levier fiscal de 6% (TFPB, TFNB) tenant compte de plusieurs facteurs :

- bénéficier de recettes supplémentaires pour maintenir un niveau de service public de qualité et compenser la perte de DGF cumulée
- permettre de dégager une capacité d'autofinancement assurant la réalisation de nouveaux investissements.
- rester dans des niveaux de fiscalité TFPB des communes de développement comparablement maintenir la soutenabilité du prélèvement fiscal pour les administrés
- l'évolution des valeurs locatives (3,4%) en lien avec l'inflation, mais dont on ne peut anticiper le niveau pour les années futures.

Il est attendu une recette supplémentaire en 2022 de :

- 96k€ suite à l'évolution des bases de 3,4% (montant conjoncturel lié au niveau de l'inflation) - et de 170,5k€ suite à l'évolution des taux de 6% pour la TFB et la TFNB

Soit une recette supplémentaire totale de 266,5k€.

M. FOUCHER estime qu'il serait plus logique de voter le budget avant les taux d'imposition qui permettent de le financer. Comme indiqué au DOB, le groupe Changez Noyal n'est pas opposé à une augmentation de ressources fiscales quand cela est nécessaire. Celle proposée au vote reste assez conséquente. Au regard de l'augmentation de l'Etat, il aurait peut-être été préférable de rester au même taux au moins deux ans. Cette augmentation va peser sur les ménages qui subissent déjà l'inflation. Le groupe d'opposition estimant que la capacité de désendettement est raisonnable et l'épargne de gestion confortable malgré sa baisse effective, aurait préféré pour cette année, recourir un peu plus à l'emprunt pour financer les investissements. Les taux d'intérêts, même s'ils augmentent, restent assez bas et M. FOUCHER estime que la collectivité aurait dû en profiter ces dernières années. Son groupe votera donc contre cette délibération des taux d'imposition qui entre dans le résultat d'un budget qui ne lui conviendra pas.

Mme LE MAIRE rappelle que le budget fait état d'un emprunt d'équilibre de 2.000.000 € qui va augmenter la capacité de désendettement de 5 à 7 années voire plus si la commune continue à emprunter. L'analyse du groupe d'opposition est différente et se base, selon Mme LE MAIRE, sur des éléments anciens. Ainsi, si Noyal-sur-Vilaine a eu de l'argent à une certaine époque, elle ne fait plus partie des communes dites riches. La DGF est quasi inexistante et la capacité de désendettement à 5/6 années. Ce n'est pas une situation si aisée que cela et elle justifie cette proposition d'augmentation des taux.

M. FOUCHER confirme qu'il y a eu baisse importante de la DGF pendant 3 ans sur le mandat de François HOLLANDE pour redresser les finances de l'Etat. Si cette baisse de DGF se poursuit, c'est aussi parce qu'elle est basée sur un certain nombre de critères dont le potentiel fiscal des communes. Si la DGF diminue, c'est que la santé de la commune n'est pas si mauvaise. Il y a une part de péréquation dans cette DGF et elle ne baisse pas sans raison.

Mme LE MAIRE rappelle cependant que ce n'est pas le budget de la commune qui touche cette péréquation mais l'intercommunalité. Le potentiel fiscal est produit sur la Commune mais elle n'en bénéficie pas directement. Il faut en ce sens saluer la politique volontariste du PCC qui via les fonds de concours et la prise en charge de certaines dépenses notamment en matière de mobilité reverse en quelque sorte une partie de cette péréquation. Sur d'autres dépenses qui ne sont pas prise en charge par le PCC, la commune n'a pas la capacité de financer les projets. Pour Mme LE MAIRE, la commune s'en sort bien, mais il faut continuer à faire preuve de vigilance pour ne pas être obligé d'emprunter pour rembourser l'emprunt. Dans un tel contexte, le groupe d'opposition accuserait la municipalité de mauvaise gestion et ce serait assez exact. Personne n'augmente l'impôt de gaité de cœur, mais à un moment il faut être conscient de ses capacités.

M. FOUCHER sollicite des explications quant à l'augmentation importante du nombre d'années de désendettement si la commune a recours à un emprunt supplémentaire de seulement 170.000 €, gain estimé par l'augmentation des taux d'imposition.

M. HUBERT rappelle que l'emprunt de 2M€ va devoir être remboursé et va donc générer une charge en frais financiers et remboursement de capital. Cette charge de remboursement par l'amortissement va diminuer la capacité d'autofinancement. Si on augmente l'encours de la dette en empruntant 170.000 € supplémentaire, cette CAF va encore diminuer. Le calcul de la capacité de désendettement joue uniquement sur deux chiffres très volatiles. Il suffirait de bénéficier d'une recette exceptionnelle comme en 2021 pour résoudre le problème posé mais cela reste hypothétique. Dans un budget, il faut être réaliste et de ne pas anticiper des recettes incertaines. La CAF peut bouger très rapidement. Le volume est maîtrisé mais dès qu'il y a un des éléments du calcul qui varie dans un sens ou dans l'autre, le nombre d'années de remboursement peut varier de façon très rapide.

M. HUBERT indique qu'il pourrait y avoir une autre approche du calcul en faisant un lissage sur 3 ou 4 années, ce qui semblerait plus normal, mais aujourd'hui les éléments fournis se rapportent uniquement à l'exercice.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- DECIDE en 2022 d'une évolution des taux de fiscalité comme suit :

	Taux 2022
Taxe d'habitation	14,95 % gelé par l'Etat
Foncier bâti	39,09 % (évolution de 6 % du taux)
Foncier non bâti	38,82 % (évolution de 6 % du taux)

Mme LE MAIRE après recherche de l'information, indique que les taux d'imposition doivent être votés réglementairement avant le vote du budget en tant qu'éléments constitutifs de ce budget.

N° 2022.03.04 - Demandes de subventions liées aux investissements

Diverses subventions ont été inscrites au programme des investissements 2022.

Il convient de prendre une délibération sollicitant ces subventions auprès des organismes d'où elles sont attendues (Etat, Région, Département, Communauté de Communes...).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 abstentions du groupe d'opposition,

- SOLLICITE les subventions relatives au programme des investissements 2022 auprès des organismes concernés.

N° 2022.03.05 - Vote du Budget Primitif 2022

Présentation : Louis HUBERT

Le projet de budget 2022 soumis à votre approbation a été examiné par la commission « Finances » lors de ses diverses réunions. Il vous est présenté en détail sur les documents ci-joints.

- Les dépenses et recettes inscrites à la section de fonctionnement se présentent comme suit :

DEPENSES		6.310.732,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1.712.104,00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	697.119,00
61	SERVICES EXTERIEURS	666.585,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	316.800,00
635	IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	31.600,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	3.137.515,00
621	PERSONNEL EXTERIEUR AU SERVICE	126.000,00
633	AUTRES IMPOTS ET TAXES SUR SALAIRES	53.500,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	2.958.015,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	415.025,00
739	REVERSEMENT ET RESTITUTION / IMPOTS ET TAXES	2.000,00
66	CHARGES FINANCIERES	125.500,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2.500,00
022	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVUES	40.000,00
66	CHARGES FINANCIERES I.C.N.E	-4.019,92
68	DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	201.041,42
023	VIREMENT A SECTION D'INVESTISSEMENT	679.066,50
RECETTES		6.310.732,00
70	PRODUITS des SERVICES, du DOMAINE et des VENTES	581.800,00
73	IMPOTS ET TAXES	4.666.773,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	873.956,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	143.400,00
013	ATTENUATION DE CHARGES	25.000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	30,00
77	PRODUITS SUR IMMOBILISATIONS	7.969,00
72	TRAVAUX EN REGIE	10.000,00
78	REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1.804,00

M. FOUCHER précise ne pas avoir compris que les deux sections étaient votées séparément. Il note que le tableau du budget investissement, en couleur, est plus visible. Le groupe regrette cependant de ne pas avoir reçu le document de présentation comme l'an passé, ce qui ne facilite pas l'analyse du budget. M. FOUCHER indique que ce n'est pas un reproche aux services qui font au mieux avec les moyens qui leur sont alloués. Le groupe d'opposition estime que ces moyens sont plutôt insuffisants dans la mesure où l'accroissement de la démographie de la commune et la nécessité de courir après les financements donnent une charge de travail plus importante.

Mme HELSENS indique qu'une restructuration des services a été faite 4 ou 5 ans auparavant pour que les services RH et finances soient plus dans leur métier.

Mme LE MAIRE précise également que, si nécessaire, les remplacements sont assurés et des moyens sont mis en place. Elle s'étonne cependant de la demande de M. FOUCHER de donner plus de moyens aux services quand en contrepartie il vote contre l'augmentation des taux d'imposition.

M. FOUCHER estime que l'épargne de gestion est loin d'être catastrophique. Si les services sont bien dotés en moyens, il émet alors le souhait que les documents de présentation du budget soient plus complets.

M. COQUELIN rappelle que les élus reçoivent des comptes-rendus de toutes les commissions depuis le début de ce mandat pour que chaque élu ait l'information des discussions et décisions.

M. FOUCHER indiquant que les documents de la commission Finances ne sont pas reçus avant, M. COQUELIN lui précise que les deux groupes ont pu poser des questions entre le DOB et la séance de ce jour sur le vote du budget.

M. FOUCHER estime que sans envoi des documents en amont, il est difficile pour son groupe de travailler et estime normal de poser des questions et d'apporter son analyse en Conseil Municipal.

Sur l'investissement, si le budget est assez conséquent, M. FOUCHER trouve nécessaire de relativiser certaines inscriptions étant en report de l'exercice précédent faute de réalisation. Il regrette en ce sens que la commune n'ait pas activé le levier bancaire plus tôt sur certains postes récurrents comme l'éclairage public présent depuis 2014. Si ce dossier avait été réglé plus tôt, ça ne grèverait pas le budget de fonctionnement, les intérêts étant pratiquement nuls à cette période. Toutefois, M. FOUCHER note une évolution positive et bienvenue sur les travaux d'efficacité énergétique. Cependant, si le budget est porté à 57.000 € contre 21.000 € en 2021, il estime l'augmentation assez modeste en raison du décret tertiaire qui va obliger la collectivité à se pencher plus sérieusement sur la question. A ce titre, il s'interroge du budget inscrit, dans la mesure où la commune est engagée avec le PCC.

Mme LE MAIRE indique que si le regroupement des communes a été retenu, les modalités n'étant pas toutes arrêtées, la discussion se poursuit.

Sur l'investissement, le groupe Changez Noyal pense qu'il est nécessaire d'aller chercher tous les financements possibles et demande si la commune, sur certains projets, allait pouvoir solliciter la DSIL rénovation énergétique ou la DSIL exceptionnelle. Il note qu'en 2021, la commune a juste activé ce levier pour la rénovation de l'éclairage d'une salle sportive et a reçu 4.000 €, soit 50 % des travaux. C'est peu par rapport à d'autres communes, comme Servon-sur-Vilaine ou Acigné, qui ont engagé des travaux de rénovation thermique assez conséquents, notamment sur les écoles. M. FOUCHER trouve dommage qu'il n'y ait pas eu de projet lancé à ce titre pour profiter de cette aide du plan de relance qui risque de ne pas être reconduite en 2023.

Sur les études, il note que beaucoup étaient déjà programmées sur les précédents budgets : pôle multimodal, terrain du Verger. Par contre, il remarque qu'une étude précédemment inscrite sur le plan vélo ne figure plus au budget et se demande si celle-ci a été menée, aucune information n'ayant été communiquée aux élus. Sur les mobilités actives, M. FOUCHER sollicite le détail de l'inscription de 965.000 €. La partie Nord Francis Monnoyeur étant estimée à 500.000 €, il se demande pour quel projet va être attribué le delta de presque 500.000 €. Par rapport aux aménagements de la rue Francis Monnoyeur, il demande confirmation de la participation du PCC sur ce dossier. La communauté doit contribuer normalement à 50 %, mais cela ne correspond pas à l'inscription budgétaire indiquée dans les documents transmis, à savoir 107.000 €.

Sur le budget, M. FOUCHER aimerait avoir un peu plus de visibilité sur les engagements de transition écologique sur la base de critères : les énergies renouvelables mises en place, la contribution à la réduction des gaz à effet de serre, le plan climat air énergie... En ce sens, la commune devrait commencer à rentrer dans une démarche d'évaluation du budget par rapport à ces enjeux.

Par rapport à la gestion comptable du budget, M. FOUCHER demande si la collectivité a mis en place une comptabilité analytique qui permet d'avoir une vision un peu plus précise sur les finances ou sur les dépenses de la commune. Avoir cet outil, permettrait, par exemple, de connaître les dépenses globales par bâtiment par rapport aux économies d'énergie.

M. FOUCHER précise que le groupe d'opposition votera contre ce budget qui représente le programme du groupe majoritaire.

Mme LE MAIRE confirme que ce budget est effectivement représentatif du programme cohérent du groupe Noyal en Action. L'équipe municipale se donne les moyens de réussir ce programme en allant chercher les subventions. Elle n'hésite pas à voter pour valider une demande de subvention et à prendre ses responsabilités en regardant les choses en face quand c'est nécessaire. Elle estime qu'il n'est pas possible de demander plus de moyens en fonctionnement tout en refusant d'en avoir par l'impôt.

Sur les subventions, Mme LE MAIRE redit que la recherche de subvention est menée et d'autant dans le cadre du plan de relance. Cela concerne par exemple l'aménagement de la rue Francis Monnoyeur dont le budget de 965.000 € englobe les parties Nord et Sud. La collectivité ne peut pas compter que sur le PCC et recherche d'autres leviers d'action. S'il y a des subventions intéressantes sur différents projets, elles ne couvrent pas la totalité des travaux et il faut pouvoir financer la différence. La commune a engagé plus de 900.000 € en faveur de la mobilité active pour cette piste cyclable et elle n'a pas les moyens dans le même temps, de lancer la rénovation thermique de tous les bâtiments. Beaucoup de projets sont proposés par les commissions, mais la municipalité doit faire des arbitrages pour mener à bien chacun d'eux et répondre aux engagements de son programme, notamment en matière de transition écologique. C'est dans ce sens qu'un budget de 2.000 € a été inscrit pour l'achat d'un vélo électrique. Il est également prévu l'installation de projecteurs LED à l'intervalle. Sur les travaux, en cumulé, le budget est de 1.657.000 €. Il y a certes des petites choses comme des remplacements de menuiseries ou des changements de chaudières, mais aussi des opérations plus importantes au titre de la mobilité active avec la rue Francis Monnoyeur et le pôle multimodal. Dans cet objectif de transition écologique, sont aussi comptabilisés la réfection du toit de la salle de tennis et la végétalisation du centre-ville. Tous ces éléments additionnés forment globalement un budget conséquent.

Concernant la gestion analytique, Mme LE MAIRE informe de difficultés de recrutement ayant perturbé l'organisation du service et de ce fait retardé cette mise en place. Mme LE MAIRE remercie les services financiers qui, malgré ces difficultés, ont pu produire des documents clairs et des analyses précises. La comptabilité analytique permettra effectivement d'améliorer ces documents budgétaires.

Pour Mme le Maire, ce budget réaliste et maîtrisé est en adéquation avec les capacités de la commune. Si le recours à l'emprunt devenait systématique, elle se demande comment la commune ferait pour rembourser sa dette.

M. FOUCHER indique que le recours à l'emprunt était prévu sur les deux budgets précédents mais n'ont pas été nécessaires.

Mme LE MAIRE rappelle que les deux dernières années ont été marquées par une crise sanitaire qui a provoqué le report de certains projets, d'où l'absence de recours à l'emprunt. Si cette crise est grandement dommageable, la parenthèse économique induite a permis malgré tout à la commune d'améliorer sa capacité à emprunter. Pour autant, l'équipe municipale aurait souhaité avancer plus vite, notamment sur le projet de skate-park prévu sur 2021. Les entreprises qui ont dû, elles aussi, s'adapter avec la crise sanitaire, sont maintenant surchargées et ne peuvent pas intervenir dans les délais initiaux.

M. FOUCHER au regard des propos de Mme LE MAIRE et sans remettre en cause leur utilité, remarque que la municipalité ne s'était pas posé autant de questions pour la construction des vestiaires sportifs. Sur le volet mobilité, M. FOUCHER estime que la Communauté de Communes qui a aujourd'hui la compétence mobilité devrait prendre en charge les projets qui s'y rapporte. En ce sens, il ne comprend toujours pas que le PCC ne participe pas plus sur les travaux de la rue Francis Monnoyeur alors qu'il est supposé financer à hauteur de 50 % selon le pacte financier voté récemment.

Mme LE MAIRE, sur les vestiaires sportifs, rappelle que la Commune a toujours eu à cœur de chercher le maximum de subventions en regardant au plus près les travaux à réaliser. Si pour M. FOUCHER cet investissement ne semble pas si important, pour Mme LE MAIRE il était absolument nécessaire.

Sur la mobilité, si Mme LE MAIRE n'est pas contre une prise en charge totale par la PCC, elle estime que la communauté de communes qui n'est pas une cash-machine et qui a aussi des budgets à tenir, ne pourrait pas totalement prendre en charge les nombreux projets des communes sur la mobilité.

Concernant la rue Francis Monnoyeur, Mme LE MAIRE rappelle que les dossiers de subventions ont la particularité d'avoir beaucoup de petites lignes restrictives. Les subventions évoquées ne sont basées que sur la partie mobilité. Elles n'interviennent pas sur les travaux complémentaires qui ont été validés comme le rond-point à l'entrée de la rue Francis Monnoyeur Nord, dont l'aménagement routier n'est pas pris en charge par l'Etat. L'aménagement du parking du tennis ne rentre pas non plus dans le dossier mobilité porté par l'Etat ou la Communauté de Communes. Sur ce dossier, les élus auraient pu se limiter à la réalisation de la piste cyclable, mais les commissions ont travaillé de manière plus globale. C'est effectivement un surcoût mais c'est aussi une plus-value pour l'avenir de ne pas perméabiliser les parkings, de rénover les réseaux d'assainissement et d'enterrer les réseaux électriques. Tout n'est donc pas subventionné, même si la commune a pu bénéficier là aussi du plan de relance pour l'assainissement à hauteur de 60 %, ce qui est assez exceptionnel.

Mme le MAIRE insiste à ce sujet, sur le travail des services pour activer toutes les subventions possibles et leur alerte permanente auprès de la municipalité. C'est ainsi que le projet de la rue Francis Monnoyeur a été engagé. Les délais courts nécessitent cependant un montage de dossier rapide et provoquent des tensions dans les services, mais les agents font le maximum. Mme LE MAIRE rappelle notamment que les aides de l'Etat ne sont jamais à 100 %. Il y a un reste à charge minimal de 20 % pour la commune. C'est, de son point de vue, un principe sain qui responsabilise les communes qui pourraient avoir des idées de grandeur si l'aide était plus importante.

Mme le MAIRE rappelle aux commissions que tout projet à un coût qui doit être assumé. Ainsi, sans remettre en cause le bien-fondé de certaines demandes, il est parfois nécessaire de faire des choix.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- APPROUVE la section de fonctionnement telle que présentée ci-avant.

- Les dépenses et recettes inscrites à la section d'investissement se présentent comme suit :

DEPENSES		5.819.899,00
16	REMBOURSEMENT DE CAPITAL	878.000,00
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	4.115.434,72
	◆ NON INDIVIDUALISEES	934.020,25
20	- ETUDES	85.806,55
21	- ACQUISITIONS	135.255,12
23	- BÂTIMENTS/TERRAINS	222.443,42
23	- VOIRIE (dont eaux pluviales)	183.492,37
23	- ESPACES VERTS	62.022,83
23	- ECLAIRAGE PUBLIC / FIBRE OPTIQUE	244.999,96
23	◆ OPERATIONS	3.181.414,47
	- AMENAGEMENT CENTRE VILLE	611.500,00
	- MOBILITE ACTIVE	965.025,00
	- POLE D'ECHANGE MULTIMODAL	128.859,40
	- GESTION DES EAUX PLUVIALES	694.000,80
	- ETUDES	15.000,00
	- EQUIPEMENTS SPORTIFS	492.801,24
	- ENFANCE JEUNESSE	95.000,00
	- CONCERTATION CITOYENNE	40.000,00
	- INVESTISSEMENTS EXCEPTIONNELS	139.228,03
020	DEPENSES IMPREVUES	10.000,00
	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT VERSES	1.520,00
	VERSEMENT PART INTERCOMMUNAL DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	120.000,00
	DEPENSES D'ORDRE	30.000,00
	(Amortissement subvention, travaux en régie, avances forfaitaires)	
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	664.944,28

RECETTES		5.819.899,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4.921.018,87
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1.071.021,10
10	RECETTES	305.148,47
10222	<i>F.C.T.V.A. (fonds de compensation TVA)</i>	155.148,47
10223	<i>Taxe d'aménagement</i>	150.000,00
13	SUBVENTION D'EQUIPEMENT	868.776,52
13	REMBOURSEMENT BUDGETS ANNEXES	324.929,58
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS	120,00
16	EMPRUNT D'EQUILIBRE BUDGETAIRE	2.351.023,20
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	898.880,13
021	VIREMENT PREVISIONNEL DE FONCTIONNEMENT	679.066,50
040	AMORTISSEMENTS DE L'ANNEE	199.813,63
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	20.000,00

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- APPROUVE la section d'investissement telle que présentée ci-avant.

N° 2022.03.06 – BUDGET PRINCIPAL : Ouverture d’Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP)

Présentation : Louis HUBERT

L’un des principes budgétaires repose sur l’annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d’investissement qui seront réalisées sur plusieurs années, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d’une année sur l’autre le solde. Cette méthode nécessite l’ouverture de crédits suffisants pour couvrir l’engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l’emprunt.

La procédure des Autorisations de Programme/Crédits de Paiement (AP/CP) permet de ne pas faire supporter à son budget annuel l’intégralité d’une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à régler au cours de l’exercice.

La procédure améliore la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

L’équilibre budgétaire s’apprécie alors en tenant compte des seules inscriptions annuelles correspondant aux Crédits de Paiement (CP).

La mise en place et le suivi annuel des AP/CP induit une délibération de l’assemblée, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l’enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition prévisionnelle dans le temps et les moyens financiers.

Le suivi et l’actualisation des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte Administratif) lors de laquelle il peut être statué de révision, d’annulation ou de modification de la répartition pluriannuelle.

Il convient donc de délibérer afin d’actualiser les montants des deux opérations inscrites au Budget Principal 2022 :

- **La construction de vestiaires, espace de convivialité et aménagement des abords au complexe sportif Paul Ricard**

Le coût estimatif de cette opération est de 2.617.603,20€ TTC (MOe + Tvx stade PRO + autres honoraires)

Projet	Opération	AP/ TOTAL (TTC)
Vestiaires et espaces de convivialité - complexe sportif Paul Ricard	18002 – Vestiaires et espaces de convivialité - complexe sportif Paul Ricard	2.617.603,20€

L’engagement pluriannuel des dépenses est prévu comme suit :

CP/crédit budgétaire	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dépenses prévisionnelles	48.420,06€	826.730,96€	1.590.919,70€	138.536,31	12.996,17€	2.617.603,20€

Il est précisé que les dépenses seront financées par le FCTVA, des fonds de concours et subventions sollicités auprès du Pays de Châteaugiron, la Région, le Département, l’Etat, la Fédération Française de Football, l’emprunt et l’autofinancement.

- **L’aménagement du secteur Alexis Geffrault**

Le coût estimatif de cette opération est de 1.875.367,01 € TTC (MOe + Tvx + effacement des réseaux)

Projet	Opération	AP/ TOTAL (TTC)
Aménagement du centre-ville secteur Alexis Geffrault	18003 – Aménagement du secteur Alexis Geffrault	1.875.367,01 €

CP/crédit budgétaire	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Dépenses prévisionnelles	155.458,92€	793.917,29€	25.990,80€	0€	300.000€	600.000€	1.875.367,01 €

Il est précisé que les dépenses seront financées par le FCTVA, des fonds de concours libres sollicités auprès du Pays de Châteaugiron, le SDE (Syndicat Départemental d'Énergie), l'emprunt et l'autofinancement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à engager les dépenses des opérations ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- **PRECISE** que les crédits de paiement de 2022 sont inscrits au budget 2022 sur l'opération concernée.

N° 2022.03.07 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - Vote du budget Primitif 2022

Présentation : Louis HUBERT

Mme LE MAIRE rappelle que le budget Assainissement 2022 verra le lancement de la consultation pour l'extension de la station d'épuration. Les commissions concernées vont travailler sur ce dossier. Les travaux devraient commencer fin 2022 pour être finalisés en 2023.

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 311.325,67 € en section de fonctionnement et de 986.100 € en section d'investissement.

N° 2022.03.08 - FINANCES LOCALES : Admissions en non-valeur

Présentation : Louis HUBERT

Vu la demande d'admission en non-valeur de notre comptable public pour le budget assainissement et après analyse des situations et présentation en commission finances du 24 février 2022, il vous est proposé de prononcer les « admissions en non-valeur » suivantes au titre de la taxe de raccordement :

- Entre 2008 et 2013, la commune a émis plusieurs titres de recettes à l'égard d'administrés pour un montant total de 1.500 €, ces titres n'ont pu être recouverts.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de prononcer « les admissions en non-valeur » à hauteur des montants ci-dessus présentés, les crédits budgétaires au budget assainissement étant prévus en ce sens ;
- **AUTORISE** Mme le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

N° 2022.03.09 – BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI POSTAL : vote du budget Primitif 2022

Présentation : Louis HUBERT

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 69.532,56 € en section de fonctionnement et de 28.271,05 € en section d'investissement.

N° 2022.03.10 – BUDGET ANNEXE ZAC MULTISITES : vote du budget primitif 2022

Présentation : Louis HUBERT

Mme LE MAIRE précise que ce budget qui concerne les secteurs de la Moinerie et du centre-ville, va vivre et prendre de l'importance, le dossier de réalisation devant être monté cette année.

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 282.159,95 € en section de fonctionnement et de 405.266,80 € en section d'investissement.

N° 2022.03.11 – BUDGET ANNEXE LA FROMIERE (le Verger) : vote du budget primitif 2022

Présentation : Louis HUBERT

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 46.890,00 € en section de fonctionnement et de 49.390,00 € en section d'investissement.

N° 2022.03.12 – BUDGET ANNEXE PANNEAUX SOLAIRES VESTIAIRES SPORTIFS : vote du budget primitif 2022

Présentation : Louis HUBERT

Mme LE MAIRE indique que ce budget est financièrement autonome. Tout ce qui a été pris en charge sur le budget principal au départ a été transféré pour plus de clarté.

Après présentation du Budget,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 contre du groupe d'opposition,

- **APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2022, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 4.400,00 € en section de fonctionnement et de 51.500,00 € en section d'investissement.

Mme LE MAIRE rappelle que le budget de la ZAC du Prieuré sera présenté à la prochaine séance du Conseil Municipal, certaines écritures d'ordre n'ayant pu être finalisées au centre de gestion comptable.

N° 2022.03.13 - FINANCES LOCALES : provisions pour créances douteuses pour le budget principal Commune et le budget annexe Assainissement

Présentation : Louis HUBERT

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le Code Général des Collectivités Territoriales a retenu comme une dépense obligatoire, les dotations aux provisions pour créances douteuses.

En liaison avec les services de la Gestion comptable de Vitré, il est proposé de retenir le mode de calcul statistique suivant pour l'évaluation du risque : application d'un taux de 15% au montant total des pièces prises en charge depuis plus de deux ans composant les soldes débiteurs de tiers de créances douteuses et/ou contentieuses.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** la règle de détermination des dotations aux provisions pour créances douteuses comme exposé ci-dessus ;

- **AUTORISE**, Madame le Maire ou son représentant, à signer tous documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

N° 2022.03.14 - FINANCES LOCALES : Participation de la commune aux charges de l'école privée Saint-Augustin

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Par délibération du 11 septembre 2006, le Conseil Municipal de Noyal-sur-Vilaine a approuvé la convention entre la commune et l'école privée Saint-Augustin, en contrat d'association.

Cette convention, valable pour la durée du contrat d'association, prévoit une participation communale annuelle sur la base d'un versement forfaitaire par élève et par niveau (maternelle, élémentaire). La participation communale est donc, pour chaque niveau, le produit du coût moyen par élève des écoles publiques par le nombre d'élèves de l'école privée Saint-Augustin.

Pour l'exercice 2022, il est proposé, en application de cette convention, de verser une participation calculée de la manière suivante :

- 80 élèves de maternelle x 1 410,84 € = 112 867,13 €
(1 410,84 € = charges de fonctionnement d'un élève de l'école maternelle Optimist issues du dernier compte administratif 2021)

- 153 élèves d'élémentaires x 353,32 € = 54 057,56 €
(353,32 € = charges de fonctionnement d'un élève de l'école élémentaire La Caravelle issues du dernier compte administratif 2021).

Soit un total de 166 924,69 €

Il est précisé que les fournitures scolaires ne relèvent pas des dépenses obligatoires. Leur valeur a donc été retirée du coût moyen par élève des écoles publiques ici pris en considération. Le montant versé pour chaque élève au titre de la participation aux fournitures scolaires fait donc l'objet d'une délibération séparée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants (M. HUBERT, concerné par ce dossier, ne prend pas part au débat et au vote)

- **APPROUVE** le montant de la dotation 2022 à verser à l'école privée Saint-Augustin tel que défini ci-dessus ;

- **AUTORISE**, Madame le Maire ou son représentant, à signer tous documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

N° 2022.03.15 - FINANCES LOCALES : Participation de la commune au titre des fournitures scolaires pour les élèves de l'école privée Saint-Augustin

Présentation : Marielle MURET-BAUDOIN

Il est rappelé que les fournitures scolaires ne relèvent pas des dépenses obligatoires au titre de la convention entre la commune et l'école privée Saint-Augustin, en contrat d'association.

Le montant versé pour chaque élève au titre de la participation aux fournitures scolaires fait donc l'objet d'une délibération séparée.

Le forfait par élève domicilié à Noyal-sur-Vilaine est de 36,47 € par élève ; ce montant est diminué de moitié pour les élèves extérieurs.

En 2022, la participation aux frais de fournitures scolaires s'établit comme suit :

- élèves noyalais (80 maternelles + 153 élémentaires), soit 233 élèves x 36,47 € = 8 497,51 € ;
- élèves extérieurs, 32 élèves x 36,47 € x 50% = 583,52 €.

Soit un total de 9 081,03€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres votants (*M. HUBERT, concerné par ce dossier, ne prend pas part au débat et au vote*),

- **APPROUVE** le montant de la dotation 2022 à verser à l'école privée Saint-Augustin au titre des fournitures scolaires tel que défini ci-dessus et comptabilisée à l'article 65748 ;
- **AUTORISE**, Madame le Maire ou son représentant, à signer tous documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

N° 2022.03.16 - FINANCES LOCALES : redevance d'occupation du domaine public pour des emprises de chantier de construction
--

Présentation : Louis HUBERT

Toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance (art L 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques CGSP).

Pour mémoire, la commune a instauré une redevance spécifique pour occupation du domaine public par une benne, de 0,50 € au m².

Après avis favorables de la commission Aménagement et Cadre de vie du 21 février et la commission Finances du 22 février, il est proposé de créer un tarif spécifique supplémentaire pour les chantiers de construction d'envergure (immeubles...) dont l'emprise sur la voie publique est importante et de longue durée (barrières, palissades chantier, passages piétons protégés, emprises sur trottoirs...). Il est proposé de fixer ce tarif à 0,35 € du m² par jour.

M. FOUCHER, concernant les travaux qui se font sur le domaine public, fait part d'un point de vigilance à avoir auprès des entreprises afin de ne pas occuper les axes de circulation, notamment les trottoirs et les voies cyclables. Il a été constaté à plusieurs reprises, entre le rond-point STG et celui de Châteaugiron, des véhicules stationnés sur la piste. Les cyclistes sont alors obligés de descendre du trottoir relativement haut pour les contourner, ce qui est dangereux.

Mme LE MAIRE confirme ces faits et remercie M. FOUCHER de l'avoir signaler. Elle espère que le fait de devoir payer va permettre également de résoudre ce problème. Il n'est pas rare en effet que les élus ou agents s'arrêtent pour rappeler les entreprises sur leurs obligations même si ce n'est pas forcément bien accueilli.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'instauration d'une redevance d'occupation du domaine public pour des emprises de chantier de construction d'un montant de 0,35 € du m² par jour ;
- **AUTORISE**, Madame le Maire ou son représentant, à signer tous documents nécessaires se rapportant à ce dossier.

N° 2022.03.17 – ASSAINISSEMENT – Extension de la station d'épuration : autorisation environnementale

Présentation : Emmanuel CASADO

Les pièces du dossier d'enquête publique, sur le site internet de la Commune (ou consultable en format papier à l'accueil de la mairie) sont accessibles en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.ville-noyalsurvilaine.fr/actualites/enquete-publique-extension-de-la-station-depuration-de-noyal-sur-vilaine/>

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019 validant le choix de la technologie et du scénario pour l'extension de la station d'épuration ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 18 novembre 2019 validant l'Avant-Projet Détaillé relatif à l'extension de la station d'épuration ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2021 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration de Moncorps.

Dans le cadre du projet d'extension de la station d'épuration (augmentation de la capacité de 6 000 Equivalents Habitants à 11 100 Equivalents Habitants), le bureau d'études N.T.E a été retenu en juillet 2018 afin de conduire l'étude de faisabilité qui comportait 3 volets :

- Volet A : étude d'acceptabilité et vérification de la filière de traitement (scénario des boues activées avec nouveaux ouvrages de traitement retenu au Conseil Municipal du 1^{er} avril 2019)
- Volet B : avant-projet détaillé (validation au Conseil Municipal du 18 Novembre 2019)
- Volet C : dossier réglementaire Loi sur l'eau (Autorisation Environnementale)

Ce dossier d'autorisation environnementale a été transmis aux services de l'Etat le 21 décembre 2020. Après instruction du dossier, et conformément aux Articles R123-1 à R123-27 du Code de l'Environnement, la préfecture organise une enquête publique sur cette demande d'Autorisation Environnementale. L'enquête publique se déroule du 2 mars au 1^{er} avril.

Conformément à l'Article R181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est invité à exprimer son avis sur cette demande d'autorisation environnementale.

Le dossier a été présenté par le cabinet N.T.E devant la Commission Cadre de vie et transition écologique réunie le lundi 21 février 2022. Une réunion publique s'est tenue le mercredi 23 février à la salle des Lavandières.

**Sur l'avis favorable unanime de la Commission Aménagement et Cadre de vie,
Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré, et par 22 voix pour et 6 abstentions du groupe d'opposition,

- **EMET** un avis sur cette demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'extension de la station d'épuration ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

N° 2022.03.18 – QUESTIONS DIVERSES

1/ Le Noyal Kids

Mme LEBRETON indique aux élus qu'ils sont les premiers à découvrir le Noyal Kids même s'ils ne font pas partie des lecteurs ciblés par cette publication. Ce Noyal Kids contient cependant quelques reportages fort intéressants. C'est le fruit du travail du Conseil Municipal des Jeunes dont les projets avaient été présentés en Conseil Municipal. Les deux projets engagés ont été menés à bien. Les photos du premier projet, le concours d'art, sont dans le magazine. Les jeunes sont encadrés par des animatrices de grande qualité professionnelle, qui les conduisent vraiment à mener un projet de A à Z. Pour ce Noyal Kids, chaque jeune a sa place et participe à la réalisation. Si elles sont là pour les guider, ce sont vraiment les jeunes qui font tout. Mme LEBRETON sollicite l'avis des élus mais trouve pour sa part que le rendu est intéressant et de belle qualité.

Le prochain projet du Conseil Municipal des Jeunes pour 2022 se fera avec le Conseil des Sages. Il s'agit du Clean'Up Day qui aura lieu le 21 mai et sera ouvert à l'ensemble de la population. Les associations ont été invitées à relayer cette information auprès de leurs adhérents. De plus, si une association a un quelconque intérêt pour l'environnement, la réduction et la transformation des déchets, elle est invitée à rejoindre un petit groupe projet dont le but est de mener des actions sur la prévention de l'environnement. Le départ des randonnées de ce Clean Up'Day est fixé à 10h30 et il sera normalement possible de pique-niquer sur place.

Mme LE MAIRE remercie Mme LEBRETON pour ces informations et félicite les jeunes pour leur travail.

2/ Jumelage

Mme LE MAIRE rappelle que la commune reçoit un groupe d'allemands d'Haigerloch, du 16 au 18 juin, dans le cadre de l'anniversaire du jumelage.

Mme HELSENS précise qu'il s'agit d'un groupe de 80 personnes et sollicite les élus pour les accueillir chez eux et participer aux festivités prévues.

3/ Remerciements

- Réunion publique du mercredi 23 février : Mme le Maire remercie les habitants venus prendre connaissance du futur projet d'extension de la station épuration. Elle rappelle qu'une enquête publique sur ce sujet se déroule actuellement en mairie et prendra fin au 1er avril.

- Remise de prix du samedi 26 février : Mme le Maire remercie tous les enfants et leurs parents venus en mairie pour la remise des prix du concours de dessin organisé par le Conseil municipal des Jeunes. Les enfants étaient très fiers et très contents de ce moment. Ils ont tous bien travaillé et fait de jolis dessins.

4/ Agenda

- Conseil municipal : le lundi 4 avril, 16 mai et 4 juillet

- Conseil communautaire : jeudi 17 mars

- CCAS : mercredi 23 mars à 18h30

- Commission Urbanisme, le mercredi 23 mars à 19h00

- Elections présidentielles : 10 et 24 avril de 8h à 19h. Mme le Maire rappelle la présence obligatoire des élus pour la tenue des bureaux de vote et invite celles et ceux qui auraient un empêchement à lui en faire part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h48.

Un compte-rendu sommaire a été publié et affiché conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Mme le Maire,
Marielle MURET-BAUDOIN**